

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BEDOUES
SEANCE DU 20 AVRIL 2009**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. CHRISTIAN BATAILLE, MAIRE

Présents : Messieurs TEYSSIER, AMRANI, ESPINASSE, LOUREIRO,
Mesdames MARTIN, SAUVION, BRAJON, THOMAS

Absents : Messieurs MALCLES, MAINGRE

Secrétaire de séance : Madame SAUVION

1. Location-gérance Bar/Restaurant.

M le Maire explique le changement de candidat pour la location-gérance et présente le nouveau gérant, M LAMY Alexandre, au Conseil Municipal.

M LAMY espère pouvoir ouvrir le 15 mai prochain, au plus tard le 1^{er} juin.

M le Maire tiens à remercier les employés municipaux qui ont travaillé dur pour mettre les lieux en état.

2. Modifications budget 2009

Il s'agit d'une modification d'un montant de 1.488,00€ pour un escalier dans le Temple à la Vernède et une modification pour les travaux en régie, lesquelles n'ont pas une contrepartie en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes.

3. Rectification délibérations comptes administratif 2008

Les résultats présentés n'étaient pas justes, à défaut d'intégrer les résultats antérieurs. Il s'agit les comptes administratifs de la Commune et le CA de l'eau.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats présentés par Mme Sauvion sur l'exercice 2008 de la commune, à savoir un excédent de 58.011,44€ et de l'eau, excédent de 37.499,25€.

4. Affectation résultats 2008

Compte tenu la dissolution du budget de l'eau, il faut intégrer les deux affectations de fonctionnement au budget de la Commune, à savoir un excédent de 131.472,21€.

Le Conseil Municipal décide l'affectation de façon suivante : en réserves 30.000,00€ et à l'excédent reporté 101.472,21€.

5. Achat étrave

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'achat d'une étrave pour le déneigement dans la commune.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suivant :

Montant d'achat TTC	5.740,80€
Subvention de l'Etat (DGE 35%).....	1.680,00€
Subvention du Conseil général (40%).....	1.920,00€
Part communale2.140,80€

Considérant que cette opération est éligible aux aides financières de l'Etat (DGE 2008) et du Conseil général de la Lozère, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder l'achat d'une étrave.

6. Achat chaudière

M. le Maire expose au Conseil Municipal de remplacer la chaudière pour la Salle de Fête et le Bar/Restaurant, suite à une panne de l'ancienne chaudière.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suivant :

Montant d'achat TTC	3.584,89€
Subvention PED.....	1.467,00€
Part communale2.117,89€

Considérant que cette opération est éligible aux aides financières, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder l'achat d'une chaudière pour la Salle de Fête et le Bar/Restaurant.

7. Salaire Joël Assenat

Vu le travail effectué par M Assenat, M le Maire propose d'augmenter son salaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve une augmentation de salaire de M Assenat.

8. Questions diverses

- Pour soutenir les employés d'EDF, qui font face entre autres à la suppression de centres EDF de proximité, le Conseil Municipal décide d'envoyer une lettre à la Sous-préfecture.
- En octobre 2009 aura lieu l'anniversaire d'Urbain V (700 ans). La commune prendra contact sur ce sujet avec M Laubespain.
- Pour les travaux sur le chemin de Vallonge la participation de la commune s'élève à 6%.
- Il y aura un avenant concernant les travaux du réseau pluvial effectué par l'entreprise Rouvière.